

MENSONGE D'ÉTAT ...

Le danger ne vient pas toujours d'où l'on pense !!!

En intégrant le Ministère de la justice, chaque personnel était certain d'appartenir à une corporation où la vérité et la transparence sont la règle. **Grosse déception ! C'EST FAUX !**

En effet, cette année 2018, dans son mois de janvier, a vu un acte effroyable se dérouler dans notre établissement. Deux de nos collègues et amis ont subi un attentat terroriste islamique d'une rare violence, en l'espèce une tentative d'assassinat. Nous ne reviendrons pas sur le nombre terrifiant de blessures qu'ils ont subi et dont ils subissent encore les effets.



La grosse surprise à l'époque vient du Procureur de la République qui, en charge de l'affaire, a claironné à la presse, que rien dans le dossier ne permettait de qualifier cet acte immonde en attentat terroriste et ce, malgré les témoignages divers et la vidéo-surveillance qui parle d'elle-même !

Notre incompréhension et notre colère face à ces allégations n'auront pas changé le fait que le parquet anti-terroriste ne sera pas saisi de cette affaire.

Il aura fallu des révélations dans la presse locale et nationale pour mettre à jour cette supercherie avec la publication d'extraits de documents, dont l'un daté de 2014, atteste que cet individu était reconnu comme étant en phase de radicalisation.

2014 / 2018 = 4 ans !

4 années sans aucune information donnée aux personnels du centre pénitentiaire sur la dangerosité du détenu. Les agents en revanche n'ont eu de cesse de faire remonter des informations, des comptes-rendus sur le comportement changeant de l'individu mais aucune mesure de sécurité particulière n'a été engagée. Le GED n'aurait-il rien décelé concernant l'individu ? Tant de réunions pour rien ...

Et que dire de l'entretien que Force Ouvrière a eu avec l'ancien DIA qui accusait notre organisation de semer le trouble parmi les personnels et de les exciter en inventant des faits ...

Alors, notre analyse est que, soit le magistrat a reçu des consignes de taire les raisons du drame, soit il s'agit de négligence. Comment imaginer que les éléments constituant le dossier du détenu ne lui soient pas transmises, **impossible de croire en une omerta au sein même du Ministère de la Justice !!!!**

Maintenant que ces preuves d'une radicalisation apparaissent au grand jour, quels éléments ce Magistrat peut-il encore avancer pour expliquer l'inexplicable ?

**EN NOUS LAISSANT DANS L'IGNORANCE,
NOTRE HIERARCHIE, AU SENS LARGE, NOUS MET TOUS EN DANGER !!!**

Le SLP-FO du CP de Borgo